

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le trois juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Valérie MARSAULT (pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Sandrine PASSEBON (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Agnès RONDEAU

**OBJET : Convention de mise à disposition d'un local communal au sein de la Maison de la Solidarité sise 94 rue de la Poste, entre la Commune d'Echiré et le Département des Deux-Sèvres**

Le Maire expose,

La Maison de la Solidarité sise 94 rue de la Poste accueille une antenne de distribution alimentaire hebdomadaire du Secours Populaire, les activités culturelles et sociales du Secours Catholique Échiré/Saint-Gelais, une activité de tri de bouchons au profit de l'association Les Bouchons d'Amour en partenariat avec le Centre Socioculturel de Souché et une activité de « Repair café » par le biais de l'association échiréenne YAKAFOKON.

Une assistante sociale du Département des Deux-Sèvres tient actuellement une permanence le jeudi matin dans le local communal situé 255 Grand'rue à Echiré.

Considérant l'intérêt de maintenir une permanence d'assistante sociale sur le territoire communal pour les habitants d'Echiré et des communes voisines, et celle-ci étant en adéquation avec les activités présentes au sein de la Maison de la Solidarité, il a été proposé au Département des Deux-Sèvres d'y transférer lesdites permanences.

Compte tenu des différents échanges intervenus entre la commune d'Echiré et le Département et l'accord des parties,

le Maire présente à l'assemblée le projet de convention entre la commune d'Echiré et le Département des Deux-Sèvres relative à la mise à disposition à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, de locaux communaux situés au sein de la Maison de la Solidarité, 94 rue de la Poste à Echiré, pour une superficie totale accessible au public de 47,65 m<sup>2</sup> comprenant une salle d'attente, un bureau et des sanitaires.

Ces locaux sont mis à disposition du Département uniquement le jeudi matin pour la tenue des permanences de l'assistante sociale du secteur. En dehors de cette permanence, la commune d'Echiré conserve le plein usage des locaux.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'approuver les termes de la convention présentée ;**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 3 juin 2022

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : **07 JUIN 2022**  
Notifié ou publié le : **07 JUIN 2022**